



Ecole primaire
Antoine Gapp – Site de Forbach

photo

Année scolaire 2022 - 2023

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département _____

Nationalité : _____

Fratrie scolarisée dans le groupe scolaire oui, préciser prénom, classe non

Religion : Catholique Protestante Juive Musulmane Autre
 baptisé(e) non baptisé(e)

Régime : externe DP

Cursus scolaire antérieur :

Classes : _____ Ecole : _____

Crèche (si entrée en TP/PS) : oui non

Profil de l'élève :

L'élève a-t-il des allergies : oui non

L'élève est-il suivi par un professionnel de la santé ? oui non

Si oui, préciser lequel : _____

L'élève bénéficie-t-il d'un PAI : oui non

L'élève relève-t-il de la MDPH : oui non

L'élève est-il à haut potentiel intellectuel : oui non

Le cas échéant, indiquer la date du bilan et le QI : _____

Pour l'instruction de la demande d'inscription, merci de joindre :

- Les livrets scolaires (LSU) de 2021 ainsi que celui/ceux de 2020
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant)
- Photocopie des vaccinations (p.90 à 92 du carnet de santé)

Si notre établissement vous a été recommandé, cocher

Préciser les coordonnées de ladite personne :

Le retour de la demande d'inscription doit se faire au chef d'établissement sous :
martine.wendels@es-antoinegapp.fr ou par envoi postal à l'école Antoine Gapp, 2 avenue
Passaga 57600 FORBACH

Un accusé de réception vous sera adressé sous 72h00.

Le chef d'établissement prendra contact avec vous pour finaliser l'inscription après examen de votre demande.

Un chèque de 50€ au titre des frais d'inscription sera demandé au moment de l'inscription ainsi que le versement d'un acompte de 60€ (arrhes) qui sera déduit du 1^{er} trimestre de la scolarisation de 2022-23 ; avec ce versement, l'établissement s'engage à réserver une place pour votre enfant à la prochaine rentrée scolaire.

Les frais d'inscription et les arrhes ne seront pas restitués en cas de non présence effective à la rentrée de l'élève.

Tarifs pour un élève de l'école primaire (attention, les tarifs 2021/22 seront votés en janvier 2022)

Tarifs 2021/22

- Contribution des familles mensuelle/10 mois : 54,80 €
- Restauration scolaire, demi-pension (4 repas hebdomadaire : 90 €/mois)
- Ticket déjeuner : 7€ (prise en charge + repas)
- Bourse aux livres pour les classes élémentaires : 18 €/an
- Garderie en maternelle : 16h00/17h45 : 24 €/mois
- Garderie en élémentaire : 16h00/17h00 : 24€/mois et 17h00 à 18h00 : 8.70 €/mois
- Accueil à 7h30 : 8.70€/mois
- Etudes en élémentaire de 16h00/17h00 : 28.80€/mois
- Coopératives scolaires en fonction des classes

Tous les élèves sont assurés par l'établissement auprès d'un contrat groupe pour le risque « Individuel accident » sur temps scolaire et périscolaire.